



République française

AUDE

## SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 02 avril 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 26/03/2026  
*deux avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Corine GIROD*

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Corine GIROD, Incarnation MARTY, Luc ZAGINI, Hendrik COOLS, Patrick TRILLO, Nathalie LECERF, Marie-Laure LUTZ, Eric DENJEAN, Nadine L'HENORET, Clément LEGRAND

**Représentés:** Virginie BLANCO représentée par Corine GIROD

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Incarnation MARTY

### Objet: Délégués au Syndicat des Communes Forestières - DE\_019\_2026

Mme la Présidente expose qu'il y a lieu de désigner au scrutin secret, deux délégués titulaires de cette assemblée au sein du Syndicat des communes Forestières de l'Aude.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé à la Présidente.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
- A déduire bulletins blancs (ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître)
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- Ont obtenu : COOLS Hendrik et GIROD Corine 11 voix

COOLS Hendrik et GIROD Corine ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires du Syndicat des Communes Forestières.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Corine GIROD  
Signé

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de reception de l'AR: 09/04/2026

011-211103411-DE\_019\_2026-DE

A G E D I